

PRÉFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

**ARRETE N° 2010 / DREAL PdL / n° 585**

portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 (zone de protection spéciale) « Marais salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen Bron » (FR5210090)

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE  
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

- VU** la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R.414-8 à R.414-12 ;
- VU** l'arrêté ministériel DEV/N/08/25029/ du 30 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Marais salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen Bron (zone de protection spéciale) ;
- VU** les travaux du comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen Bron » et notamment sa réunion du 9 février 2007 ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Loire Atlantique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : le document d'objectifs du site Natura 2000 (zone de protection spéciale) « Marais salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen Bron » (FR5210090) est approuvé.

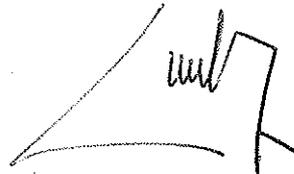
**ARTICLE 2** : les orientations de gestion et les mesures contenues dans le document d'objectifs ainsi approuvé, et destinées à conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la délimitation du site, trouvent à s'appliquer sur le territoire des communes suivantes : Batz-sur-Mer, Le Croisic, Le Pouliguen, La Turballe, Guérande.

**ARTICLE 3** : le document d'objectifs ainsi approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie des communes concernées, à la direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire, ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique. Le document peut être consulté sur le site Internet de la DREAL Pays de la Loire (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>) ;

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire général de la préfecture de Loire Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

30 DEC. 2010

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'D' and 'AUBIGNY' in a cursive script.

Jean DAUBIGNY